



Acheter bien via agence immobilière en redressement

Par Ash

Bonjour,

J'envisage de faire une offre d'achat pour un bien mis en vente par une agence qui (je l'ai découvert aujourd'hui) est en redressement judiciaire depuis début mars: est-ce que c'est risqué, ou bien le risque est-il seulement pour les mandants ayant mis leur bien en vente via l'agence?

Y a-t-il des précautions à prendre lors de la signature (du compromis puis éventuellement de la vente) ou est-ce que le fait que ce soit encadré par un notaire garantit qu'il n'y aura pas de problème?

Merci beaucoup pour vos réponses!

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous n'avez rien à verser à l'agence, donc vous ne craignez rien.

Faites confiance à VOTRE notaire.

Par AGeorges

Bonsoir Ash,

Une société (agence ou autre) en redressement a été mise sous le contrôle d'un administrateur judiciaire. Le but est de 'rentrer de l'argent' pour payer les dettes, et cela a été jugé possible.

Pour ce qui vous concerne, l'agence ne sera payée qu'une fois la vente signée et tout réglé. Elle a donc intérêt à faire diligence. Par sécurité, il vaut mieux que vous ayez votre propre notaire, ne prenez pas celui du vendeur, ce n'est pas plus cher. Et si l'agence (qui a donc intérêt à aller vite) fournit des documents, faites les vérifier par votre propre notaire.

Sous ce modus operandi, je ne vois pas de risque.

Par Ash

merci beaucoup pour votre réponse très rapide!

Par Ash

ces deux réponses me rassurent tout à fait, je ferai attention à bien passer par mon propre notaire pour la transaction - merci encore!